

Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Bilan d'activité 2024
Mars 2025

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DES CHRS ARGOS, KER GALLO ET CLARA ZETKIN.....	3
2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION	4
2.1. Le CHRS Argos	5
2.1.1 Typologie du public présent sur l'année	
2.1.2 Les sorties	
2.1.3 Durée de séjour et taux d'occupation	
2.2. Le CHRS Ker Gallo	10
2.2.1 Typologie du public présent sur l'année	
2.2.2 Les sorties	
2.2.3 Durée de séjour et taux d'occupation	
2.3. Le CHRS Clara Zetkin.....	15
2.3.1 Typologie du public présent sur l'année	
2.3.2 Les sorties	
2.3.3 Durée de séjour et taux d'occupation	
4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES	21
5. RESSOURCES HUMAINES	23
6. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT	24
7. DEMARCHE QUALITE ET PLAN D' ACTIONS.....	25
8. PERSPECTIVES POUR 2025	27

1. PRESENTATION DU POLE ET DES CHRS ARGOS, CLARA ZETKIN ET KER GALLO

Le pôle **LOGEMENT-HEBERGEMENT** comprend des actions diversifiées et complémentaires pour permettre aux personnes accueillies ou accompagnées de bénéficier d'un **parcours résidentiel** qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

- Des mesures d'Accompagnement Social Renforcé dans le Logement (ASRL) et Renforcée sur l'Urgence (ASRU)
- Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- Des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)
- Des appartements individuels dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT)
- 2 appartements de Placement Extérieur en alternative à l'incarcération
- De l'Intermédiation Locative (IML)
- Deux structures d'hébergement d'urgence (Hybritel : 54 places et Hybiscus : 26 places)
- Une pension de famille (30 places)
- Des places de stabilisation (6 places)
- Des évaluations sociales en tant que structure relais du SIAO
- **77 places en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (ARGOS, Ker GALLO, Clara ZETKIN)**

Les CHRS sont des établissements sociaux et médico-sociaux relevant du Code de l'action sociale et des familles, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

Ils ont une **mission d'insertion**, c'est-à-dire de prise en charge globale sur les plans administratif, familial, formation et emploi, santé, logement... afin de permettre à la personne de bâtir un projet de vie autonome.

L'admission dans la structure est faite pour une durée déterminée et renouvelable : la situation de la personne accueillie doit faire l'objet d'un bilan tous les six mois. L'objectif est que la personne ou la famille accède à une insertion durable en milieu ordinaire adapté (logement, emploi...).

Les **CHRS ARGOS** et **KER GALLO** accueillent tout public (homme, femme, couple avec ou sans enfant) âgé de 18 à 65 ans, dont la situation justifie un hébergement et qui accepte de s'engager dans une démarche d'insertion et de réinsertion sociale au travers de la contractualisation d'un projet d'hébergement.

Le **CHRS Argos**, implanté à Saint-Brieuc dispose de 16 logements pour une capacité d'accueil de 33 places - en dehors d'une structure collective - répartis dans les villes de Saint Brieuc et Ploufragan. Ces appartements, du studio au T4 permettent d'accueillir aussi bien des personnes seules que des familles avec enfants.

Le **CHRS Ker Gallo**, implanté à Loudéac, dispose quant à lui, de 5 logements pour une capacité d'accueil de 10 places - en dehors d'une structure collective - répartis dans la ville de Loudéac. Ces appartements, du type 1 au type 4 permettent d'accueillir également des personnes isolées ou des familles.

Le **CHRS Clara ZETKIN**, implanté à Saint-Brieuc, est spécialisé dans l'hébergement et l'accompagnement des femmes majeures victimes de violences conjugales ayant un besoin de protection et demandeuses d'un soutien psychosocial pour elles et leurs enfants.

Le CHRS propose 2 modes d'hébergement, 5 logements dans une structure collective avec une capacité de 14 places et 7 appartements extérieurs avec une capacité de 20 places. La typologie des appartements, du studio au T4 permet d'accueillir des femmes avec ou sans enfants.

Depuis février 2011, l'admission en CHRS n'est effective qu'après l'étude de la demande et l'attribution d'une place par la Commission Unique d'Attribution (CUA) du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)¹ qui se réunit une fois par quinzaine. Par ailleurs, conformément à l'article R.345-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le responsable du CHRS peut s'opposer de façon argumentée à une attribution formulée par la CUA.

¹ Circulaire du 8 avril 2010 définissant les objectifs et les principes d'organisation des SIAO.

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

Sur les 3 CHRS en 2024, nous avons accueillis **45 ménages**, soit 8 ménages de moins qu'en 2023 :

- 20 ménages pour Argos (3 de moins qu'en 2023)
- 8 ménages pour Ker Gallo (2 de moins qu'en 2023)
- 17 ménages pour Clara Zetkin (4 de moins qu'en 2023)

Cela représente un total de **107 personnes**. Nous avons comparativement accueilli 124 personnes en 2023.

Pour précision :

- **49 adultes** (24 pour Argos, 8 pour Ker Gallo, 17 pour Clara Zetkin)
- **58 enfants** (17 pour Argos, 8 pour Ker Gallo, 33 pour Clara Zetkin)

EFFECTIF PRESENT	2024	
	MENAGES	%
Hommes seuls	9	
Femmes seules	3	
Couple sans enfant	3	
Couples avec enfant(s)	1	
Familles monoparentales	29	
TOTAL	45	100%

EFFECTIF PRESENT	2023	
	MENAGES	%
Hommes seuls	10	19
Femmes seules	7	13
Couple sans enfant	2	4
Couples avec enfant(s)	3	5
Familles monoparentales	32	59
TOTAL	54	100%

En 2024, la configuration des ménages accueillis était similaire à l'année 2023. C'est le nombre de ménages accueillis qui a diminué et principalement, les femmes (-3 ménages), les couples avec enfants (-2 ménages) et les familles monoparentales (-3 ménages).

Pour précision le CHRS Clara Zetkin ne dispose que d'un logement pour personne isolée. De plus la caractéristique du public accompagné étant les femmes victimes de violences conjugales, la composition des ménages est principalement constitué de femmes isolées avec ou sans enfant.

64% des ménages accueillis sont des familles monoparentales. C'est un chiffre en augmentation de 5 points par rapport à l'année 2023.

Depuis Décembre 2021, une convention de partenariat a été signée entre l'Association Addictions France et Adalea dans le but de favoriser une meilleure prise en charge des personnes accueillies en CHRS consommant des substances psychoactives. Les objectifs sont d'instaurer un contact avec des résidents ne recourant pas spontanément au CSAPA, de mettre en place des consultations avancées et d'instaurer un lien entre le CSAPA et le CHRS.

Un IDE du CSAPA propose, dans ce cadre, des consultations avancées se déroulant soit au sein des CHRS soit en visite à domicile.

Ce partenariat permet également de développer l'interconnaissance entre nos deux associations mais aussi à l'infirmier d'intervenir en appui aux professionnels, sur des temps d'échanges et de réflexions lors de ses permanences sur site.

Ainsi, en 2024, 58 rendez vous ont été proposés dont 38 réalisés et 7 rencontres à domicile pour les CHRS Argos et Clara Zetkin. Pour le CHRS Ker Gallo, 17 rendez-vous posés, 15 personnes vues dont 13 au domicile.

Consécutivement de la mesure 9 des assises de la santé mentale et de la psychiatrie, une instruction relative au soutien psychologique des personnes en grande situation de précarité dans les centres d'hébergement, a permis au CHRS de proposer, conjointement avec la Fondation Saint Jean de Dieu, des consultations sous forme de permanence au sein du CHRS Argos avec un infirmier. Ces permanences sont effectives depuis le mois de septembre. A ce jour, 7 permanences ont été proposées et 5 mises en œuvre, pour 4 rendez-vous posés et 3 honorés. Les personnes ont une approche négative des consultations psychologiques, plusieurs freins sont à travailler pour lever les représentations et les craintes.

2.1 CHRS ARGOS de SAINT-BRIEUC

20 ménages accueillis en 2024 soit 41 personnes au total

- 16 hommes
- 8 femmes
- 17 enfants

2.1.1 Typologie du public présent sur l'année

EFFECTIF PRESENT	2024		2023	
	PERSONNES	%	PERSONNES	%
Hommes	16	39%	18	39%
Femmes	8	20%	11	24%
Enfants	17	41%	17	37%
TOTAL	41	100%	46	100%

CONFIGURATION FAMILIALE	2024					2023				
	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes
Isolé	9	45%	9	8	1	10	44%	10	9	1
Isolé + 1 enfant	1	5%	2	0	1	4	17%	8	1	3
Isolé + 2 enfants	3	15%	9	2	1	1	4%	3	1	0
Isolé + 3 enfants	3	15%	12	2	1	2	9%	8	1	1
Isolé + 4 et plus	0	0%	0	0	0	0	0%	0	0	0
Couple	3	15%	6			2	9%	4		
Couple + 1 enfant	1	5%	3			3	13%	9		
Couple + 2 enfants	0	0%	0			1	4%	4		
Couple + 3 enfants	0	0%	0			0	0%	0		
Couple + 4 et plus	0	0%	0			0	0%	0		
TOTAL	20	100%	41			23	100%	46		

Une tendance à une part moins importante de femmes accueillies déjà remarquée en 2023 se confirme en 2024. Ce chiffre est à mettre en lien avec le fait que nous accueillons des pères qui ont des droits de visites et d'hébergement. Auparavant il s'agissait surtout de femmes seules avec enfant.s.

A l'instar des années précédentes, les personnes seules, principalement des hommes, sont les ménages les plus représentés. Cela correspond à la typologie des ménages reçus en entretien d'évaluation sociale SIAO.

Une spécificité existe sur le CHRS Argos avec l'accueil d'un couple bénéficiant d'un accompagnement « Place de stabilisation » mais hébergé sur le dispositif CHRS. Il s'agit d'un fonctionnement qui a été proposé en lien avec la DDETS et validé en CUA par le SIAO pour permettre leur accompagnement jusqu'alors impossible puisqu'ils étaient orientés vers le dispositif des places de stabilisation alors qu'aucune place n'existe pour les couples sur le département.

Âges des personnes

Âges des personnes	2024		2023	
	PERSONNES	%	PERSONNES	%
0-17 ans	17	41%	16	35%
18-25 ans	1	2%	6	13%
26-35 ans	8	20%	6	13%
36-45 ans	9	22%	10	22%
46-55 ans	2	5%	6	13%
56-65 ans	4	10%	2	4%
Plus de 65 ans	0	0	0	0%
TOTAL	41	100%	46	100%

En 2023 nous remarquons une part des « 18-25 ans » en légère diminution (- 9 points). Cette tendance se confirme en 2024 (- 11 points). Nous émettons l'hypothèse que les dispositifs dédiés aux jeunes de cette tranche d'âge de type CEJ JR (Contrat d'Engagement Jeune – Jeunes en rupture) permettent peut-être de travailler plus spécifiquement avec ces ménages.

Autant d'enfants ont été accueillis en 2024 qu'en 2023, cependant cela représente une proportion plus significative car le nombre total de personnes est légèrement moins important cette année.

■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2024		2023	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Briec	14	70%	16	70%
Saint Briec Agglo	0	0%	0	0%
LCBC*	0	0%	1	4%
Autres communes du département 22	6	30%	5	22%
Autres départements	0	0%	1	4%
TOTAL	20	100%	23	100%

* Loudéac Communauté Bretagne Centre

Les personnes accueillies au CHRS Argos viennent principalement de Saint Briec. L'ancrage territorial est pris en compte lors des évaluations sociales SIAO et des attributions.

■ Orientation des ménages

ORIENTATION DES MENAGES	2024		2023	
	MENAGES	%	MENAGES	%
MDD	4	20%	5	22%
Services de l'Emploi (France Travail, Mission Locale, Cap emploi, Organismes de formation...)	0	0%	0	0%
SPIP	0	0%	0	0%
ADALEA	7	35%	6	26%
Usager lui-même	3	15%	7	31%
115	4	20%	1	4%
Autre	2	10%	4	17%
TOTAL	20	100%	23	100%

* Autre : CADA : 1 – AMISEP : 1

Ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation. Nous remarquons cette année, parmi les ménages que nous accueillons, une part plus importante de personnes ayant été orientées par le 115 pour formuler leur demande d'hébergement.

La MdD reste un partenaire important du CHRS : le lien avec les ASS de secteur est maintenu ou construit durant la période d'hébergement car il s'agira souvent d'un relais nécessaire à la sortie du dispositif.

Le délai moyen d'attente avant une attribution en CHRS sur le secteur de Saint Briec est de 17,6 semaines. Pour une personne seule, ce délai atteint 78.6 semaines. Ces chiffres sont à nuancer car en 2024 il n'y a eu qu'une seule offre pour personne seule mais ces chiffres illustrent bien un besoin supérieur à l'offre que nous proposons.

7 ménages ont intégré le CHRS Argos au cours de l'année 2024 dont 5 personnes isolées avec enfant(s).

■ Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	2024		2023	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	3	15%	1	4%
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	6	30%	13	57%
De 600 à 1 000 €	6	30%	5	22%
Plus de 1 000 €	5	25%	4	17%
TOTAL	20	100%	23	100%

NATURE des RESSOURCES	2024		2023	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA	10	50%	11	48%
RSA + salaire (prime d'activité)	2	10%	1	4%
Allocation de Retour à l'Emploi / ASS	2	10%	2	9%
Indemnités journalières	0	0%	0	0%
AAH	1	5%	1	4%
Indemnités de formation	0	0%	0	0%
Salaire	2	10%	3	13%
Retraite	0	0%	0	0%
Sans ressources	3	15%	1	4%
Autre ressources*	0	0%	4	18%
TOTAL	20	100%	23	100%

Trois ménages sans ressources ont été accueillis en 2024 : deux ménages avaient un titre de séjour mais n'ouvraient pas le droit aux prestations sociales et un ménage avait moins de 25 ans. L'emploi est alors un levier indispensable dans le cadre de l'accompagnement social global.

Il est important de relever que 20% des ménages ont un salaire, il s'agit souvent de personnes en emplois précaires et parfois en parcours d'insertion (Ateliers et Chantiers d'Insertion notamment).

Près de la moitié des ménages accueillis perçoit le RSA.

Les chiffres liés au montant des ressources (de 600€ à plus de 1000€) sont à prendre avec précaution car ils concernent souvent des prestations familiales.

2.1.2 Les sorties

Les difficultés d'accès au logement sont toujours d'actualité. Trois ménages sont sortis du CHRS en 2024. Au 31 Décembre deux hébergements étaient en cours de préparation pour de nouvelles attributions.

▪ Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	1	12%	0	0%
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	3	38%	3	38%
De 600 à 1 000 €	2	25%	3	38%
Plus de 1 000 €	2	25%	2	25%
TOTAL	8	100%	8	100%

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA	4	52%	3	40%
RSA + salaire	1	12%	1	13%
Salaire	1	12%	1	13%
ARE / ASS	0	0%	0	0%
Prestations familiales	0	0%	0	0%
AAH	1	12%	2	25%
Indemnités journalière	0	0%	0	0%
Sans ressources	1	12%	0	0%
Autres Ressources*	0	0%	0	0%
Retraite	0	0%	1	13%
TOTAL	8	100%	8	100%

Comme les années précédentes, nous avons accompagné beaucoup de ménages dans la gestion budgétaire pour leur permettre l'accès au logement dans des conditions favorables. Ce travail est parfois limité pour des petits budgets où les axes de manœuvre sont minimes.

▪ Le logement

SITUATION des MENAGES à l'ENTREE	2024		2023	
	MENAGES	%	MENAGES	%
SDF/ logement de fortune	2	24%	0	0%
115	0	0%	0	0%
Expulsion	3	38%	1	10%
Hébergé chez un tiers	3	38%	3	30%
Hébergé (stabilisation, CHRS, ALT)	0	0%	1	10%
Incarcéré	0	0%	0	0%
Hospitalisation	0	0%	0	0%
Autre *	0	0%	5	50%
TOTAL	8	100%	10	100%

Parmi les ménages sortis du CHRS Argos en 2024, aucun n'était hébergé par le 115 avant son arrivée mais trois étaient hébergés par des tiers. La saturation des hébergements d'urgence relevant du 115 peut expliquer ce constat.

Trois d'entre eux étaient en procédure d'expulsion d'où l'intérêt d'un travail budgétaire durant la période d'hébergement et pour consolider la sortie vers le logement autonome. Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) sont régulièrement sollicitées en relais de l'accompagnement CHRS.

SITUATION des MENAGES à la SORTIE	2024		2023	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Accès à un logement	5	63%	8	80%
-> parc privé	0	0%	0	0%
-> parc public	5	63%	8	80%
-> logement adapté	0	0%	0	0%
Hébergement en structure (ALT, foyer...)	0	0%	0	0%
Hébergement chez un Tiers	0	0%	1	10%
Autre*	3	37%	0	0%
Situation inconnue	0	0%	1	10%
TOTAL	8	100%	10	100%

*Autre : Expulsion CHRS : 3

A la sortie, **5 ménages ont accédé au logement, soit 63 % des sorties en 2024**, il s'agit exclusivement d'accès aux logements du parc public et plus précisément auprès de Terres d'Armor Habitat. L'outil « capacité à habiter » et le partenariat étroit avec les bailleurs sociaux est facilitateur.

Des fins de prise en charge ont été actées pour trois ménages pour non-respect du règlement de fonctionnement. L'une d'entre elle a abouti à une mesure d'expulsion.

2.1.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2024		2023	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Moins d'un mois	0	0%	0	0%
De 1 à 3 mois	0	0%	1	10%
De 3 à 6 mois	1	12%	0	0%
De 6 à 9 mois	1	12%	0	0%
De 9 à 12 mois	0	0%	0	0%
Plus de 12 mois	6	76%	9	90%
TOTAL	8	100%	10	100%

La durée moyenne de séjour en 2023 est de 415 jours soit 16,5 mois. Elle était de 605 jours en 2023.

Le contexte saturé du logement locatif sur notre territoire et la pénurie de petits logements, notamment dans le parc social, expliquent en partie cette augmentation. Nous observons également une dégradation des situations des personnes accueillies, pour lesquelles il est nécessaire d'accorder du temps avant l'accès au logement autonome pour que celui-ci tienne dans la durée.

Le taux d'occupation du CHRS ARGOS en 2024 est de 82% (93% en 2023)

Au cours de l'année 2024, nous avons dû faire face à d'importantes dégradations sur deux logements du parc du CHRS Argos. Cela a imposé une immobilisation de ceux-ci sur plusieurs mois au vu des délais de commande des matériaux associés aux délais d'intervention des professionnels du bâtiment.

2.2 CHRS KER GALLO de LOUDEAC

8 ménages accueillis en 2024 soit 16 personnes

- 8 Adultes
- 8 Enfants

5 ménages ont intégré le CHRS en 2024 (7 en 2023).

2.2.1 Typologie du public présent sur l'année

PRESENTS DANS L'ANNEE	2024		2023	
	personnes	%	personnes	%
Hommes	5	31%	3	17%
Femmes	3	19%	7	39%
Enfants	8	50%	8	44%
TOTAL	16	100%	18	100%

CONFIGURATION FAMILIALE	2024					2023				
	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes	MENAGES	%	NOMBRE DE PERSONNES	Hommes	Femmes
Isolé	1	12,5%	1	1	0	4	40%	4	1	3
Isolé + 1 enfant	6	75%	12	3	3	4	40%	8	1	3
Isolé + 2 enfants	1	12,5%	3	1	0	2	20%	6	1	1
Isolé + 3 enfants	0	0%	0	0	0	0	0%	0	0	0
Isolé + 4 et plus	0	0%	0	0	0	0	0%	0	0	0
Couple	0	0%	0			0	0%	0		
Couple + 1 enfant	0	0%	0							
Couple + 2 enfants	0	0%	0							
Couple + 3 enfants	0	0%	0							
Couple + 4 et +	0	0%	0							
TOTAL	8	100%	16			10	100%	18		

Nous avons accueilli deux ménages de moins qu'en 2023, soit autant qu'en 2022.

Nous constatons une augmentation des personnes isolées avec enfants. Nous sommes passés de 22% en 2021 à 88% en 2024.

■ Âges des personnes accueillies

Âges des personnes	2024		2023	
	Personnes	%	Personnes	%
0-17 ans	7	44%	7	39%
18-25 ans*	1	6%	1	5%
26-35 ans	2	12,5%	3	17%
36-45 ans	4	25%	4	22%
46-55 ans	2	12,5%	3	17%
56-65 ans	0	0%	0	0%
Plus de 65 ans	0	0%	0	0%
TOTAL	16	100%	18	100%

*enfant majeur

Comme les années précédentes, les ménages accueillis sont principalement des personnes isolées avec enfants. Les enfants représentent 50% du public accueilli et accompagné.

L'accompagnement pour ces ménages avec enfants se situe notamment autour de liens avec la Maison du Département et le service de la PMI, aide à la prise en charge scolaire, orientation et soutien à la parentalité. Nous avons également eu la situation d'un enfant devenu majeur que nous avons accompagné vers la demande d'un 1er titre de séjour.

Les tranches d'âges des adultes sont sensiblement les mêmes qu'en 2023.

■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2024		2023	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Briec	1	12,5%	0	0%
Autres communes de Saint-Briec Agglo	1	12,5%	1	10%
LCBC	6	75%	5	50%
Autres communes du département 22	0	0%	2	20%
Autres départements	0	0%	2	20%
TOTAL	8	100%	10	100%

Concernant l'origine géographique des personnes, nous restons avec une majorité des personnes accueillies originaires de Loudéac Communauté Bretagne Centre (75%).

■ Orientation des ménages

ORIENTATION des MENAGES	2024		2023	
	MENAGES	%	MENAGES	%
MDD	1	12,5%	4	40%
CMP	0	0%	0	0%
Mission locale	0	0%	0	0%
Autre travailleur social	1	12,5%	0	0%
Adalea	4	50%	2	20%
Usager lui-même	0	0%	2	20%
Autre*	2	25%	2	20%
TOTAL	8	100%	10	100%

*autre : CCAS Langueux :1 - : 3919 : 1

Ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

En 2024, les orientations émanent principalement de la structure Relais d'Adalea.

■ Les ressources

MONTANT des RESSOURCES	2024		2023	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	1	12%	2	20%
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	3	38%	2	20%
De 600 à 1 000 €	0	0%	3	30%
Plus de 1 000 €	4	50%	3	30%
TOTAL	8	100%	10	100%

En 2024, la moitié des ménages présents sur l'année a des ressources supérieures à 1 000€. Il est important de préciser que le territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre est peu impacté par le chômage, ce qui peut être un facteur d'explication de la part des ménages à percevoir plus de 1 000 €. Par contre, cette année soit les ménages perçoivent des ressources inférieures à 600 € ou supérieures à 1 000 €, aucun ménage n'est concerné par la tranche intermédiaire.

NATURE des RESSOURCES	2024		2023	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA socle/Majoré	2	25%	4	40%
RSA + salarie	0	0%	0	0%
Chômage indemnisé	2	25%	1	10%
Indemnités journalières	0	0%	0	0%
Pension Invalidité	0	0%	0	0%
AAH	0	0%	0	0%
Prestations familiales	0	0%	0	0%
Indemnités de stage	0	0%	0	0%
Salaire	3	38%	3	30%
Retraite	0	0%	0	0%
Sans ressources	1	12%	2	20%
TOTAL	8	100%	10	100%

Les personnes percevant un salaire sont identiques à 2023.

La proportion de personnes au RSA est en légère diminution.

La proportion de chômage indemnisé augmente de 15 points mais est à relativiser car cela ne concerne qu'une personne de plus par rapport à 2023.

2.2.2 Les sorties

3 ménages ont quitté le CHRS en 2024.

Les ressources

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée en CHRS		A la sortie du CHRS	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA	1	33%	2	67%
RSA/Majoré	0	0%	1	33%
Chômage indemnisé	0	0%	0	0%
Prestations Familiales	0	0%	0	0%
AAH	0	0%	0	0%
Salaire	1	33%	0	0%
Formation	0	0%	0	0%
Sans ressources	1	33%	0	0%
TOTAL	3	99%	3	99%

MONTANT des RESSOURCES	A l'entrée en CHRS		A la sortie du CHRS	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressources	1	33%	0	0%
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	1	33%	1	33%
De 600 à 1 000 €	0	0%	2	67%
Plus de 1 000 €	1	33%	0	0%
TOTAL	3	99%	3	100%

En 2024, nous avons eu 3 sorties. Une sortie vers un autre dispositif plus sécurisé (CHRS Clara Zetkin). Une personne qui a souhaité mettre fin au dispositif car elle n'adhérait pas à l'accompagnement et une personne qui a préféré retourné vivre chez des tiers. Les ressources à la sortie sont essentiellement le RSA car le projet d'insertion professionnelle n'a pas pu être travaillé avec ces trois ménages.

▪ Le logement

La situation des ménages à l'entrée du CHRS

SITUATION des MENAGES	2024		2023	
	MENAGES	%	MENAGES	%
SDF	1	33%	2	29%
Expulsion	0	0%	0	0%
Logement de Fortune	0	0%	1	13%
Hébergé chez un tiers	1	33%	2	29%
Incarcéré	0	0%	0	0%
Hospitalisation	0	0%	0	0%
Autre*	1	33%	2	29%
TOTAL	3	99%	7	100%

*Autre : Séparation : 1

La situation des ménages à la sortie du CHRS :

SITUATION DES MENAGES à la SORTIE	2024		2023	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Accès à un logement autonome	0	0%	4	57%
-> parc privé	0	0%	1	14%
-> parc public	0	0%	3	43%
-> logement adapté	0	0%	0	0%
Hébergement en structure (ALT, autre CHRS...)	0	0%	0	0%
Hébergement chez un Tiers	1	33%	0	0%
Autre	1*	33%	2**	29%
Situation inconnue	1	33%	1	14%
TOTAL	3	99%	7	100%

* Autre : 1 : CHRS Clara Zetkin

** Autre : 1 retour au 115 et 1 accès à une congrégation religieuse

2.2.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2024		2023	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Moins d'un mois	0	0%	1	14%
De 1 à 3 mois	0	0%	0	0%
De 3 à 6 mois	3	100%	0	0%
De 6 à 9 mois	0	0%	4	57%
De 9 à 12 mois	0	0%	0	0%
Plus de 12 mois	0	0%	2	29%
TOTAL	3	100%	7	100%

La durée moyenne est de 114 jours soit environ 3,8 mois (292 jours en 2023 et 268 jours en 2022)

La durée de séjour de tous les ménages sortants est de 3 à 6 mois. Il n'y a pas eu de sortie vers le logement. Les personnes accompagnées ont pu énoncer des besoins différents de ceux auxquels nous pouvions répondre et ont pu être réorientés ou ont trouvés d'autres solutions.

Le taux d'occupation du CHRS KER GALLO est de 89% en 2024 (71% en 2023 et 113% en 2022).

Le taux d'occupation s'explique car un logement est resté sous scellé de la mi-octobre 2023 à mars 2024. Nous avons ensuite eu un ménage avec une composition familiale inférieure à la capacité du logement.

2.3 CHRS CLARA ZETKIN

17 ménages ont été accueillis sur le CHRS Clara Zetkin en 2024 (21 en 2023) soit 50 personnes (60 personnes en 2023).

2.3.1 Typologie du public présent sur l'année

EFFECTIF PRESENT	2024		2023	
	Personnes	%	Personnes	%
Femmes	17	34%	21	35%
Enfants	33	66%	39	65%
TOTAL	50	100%	60	100 %

	2024				2023			
	Ménages	%	Personnes	Femmes	Ménages	%	Personnes	Femmes
Isolé	2	12%	2	2	3	14 %	3	3
Isolé + 1 enfant	5	29%	10	5	4	19 %	8	4
Isolé + 2 enfants	5	29%	15	5	8	38 %	24	8
Isolé + 3 enfants	2	12%	8	2	5	24 %	20	5
Isolé + 4 et plus	3	18%	15	3	1	5 %	5	1
TOTAL	17	100%	50	17	21	100 %	60	21

En 2024 nous avons accueilli et accompagné 4 familles de moins qu'en 2023. Cependant ce chiffre rejoint ceux de 2022 donc ne sont pas révélateurs d'une diminution significative.

La proportion de femmes et d'enfants accueillis mais aussi la part des ménages les plus représentés restent identiques aux années précédentes (femmes isolées avec deux enfants). Néanmoins nous notons une proportion équivalente de familles avec un seul enfant, spécificité de cette année.

La part de femmes isolées sans enfant accueillie reste faible (12%) Cela n'est en revanche pas représentatif de la demande car nous savons via le SIAO que les demandes pour les femmes seules sont importantes. Nous ne disposons que d'un logement prévu pour femme isolée sur le collectif sécurisé et potentiellement d'un logement en diffus.

■ Âges du public accueilli

Âges des adultes

Âges des adultes	2024		2023	
	Personnes	%	Personnes	%
18-25 ans	1	6%	1	5 %
26-35 ans	7	41%	5	24 %
36-45 ans	7	41%	12	57 %
46-55 ans	2	12%	3	3 %
56-65 ans	0	0%	0	0 %
Plus de 65 ans	0	0%	0	0 %
TOTAL	17	100 %	21	100 %

Nous observons cette année une part équivalente des femmes accueillies ayant entre 26-35 ans et 36-45 ans. Ce constat révèle un rajeunissement des femmes accueillies, probablement à mettre en corrélation avec une plus grande proportion de familles composées d'un seul enfant (cf. tableau précédent).

Seule une femme de 18 à 25 ans a été accueillie en 2024 ce qui confirme le constat de 2023 : depuis plusieurs années nous n'accueillons que peu de femmes de cette tranche d'âge.

Ages des enfants	2024		2023	
	Personnes	%	Personnes	%
Moins de 3 ans	6	19%	10	26%
3-6 ans	10	30%	9	23%
6-12 ans	9	27%	13	33%
12-17 ans	7	21%	5	13%
+ 18 ans	1	3%	2	5%
TOTAL	33	100 %	39	100 %

Au titre des violences conjugales, le CHRS Clara Zetkin peut accueillir des femmes enceintes et avec des enfants de moins de trois ans. Il s'agit d'un positionnement qui a été pris par le Conseil Départemental et par la DDETS en 2022. La possibilité d'accueillir ces femmes dans le cadre d'un hébergement et d'un accompagnement spécifique est primordial d'autant plus que nous savons que la grossesse est un facteur de risque.

Ainsi, en 2024, 6 enfants de moins de 3 ans ont été accueillis. La présence d'une TISF (Technicienne en Economie Sociale Familiale) au sein de l'équipe est un soutien supplémentaire pour permettre aux femmes de travailler la parentalité.

■ Origine géographique

ORIGINE GEOGRAPHIQUE	2024		2023	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Saint Briec	9	53%	16	76 %
Autres communes de Saint-Briec Agglo	2	12%	1	5 %
CIDERAL	0	0%	0	0 %
Autres communes du département 22	6	35%	3	14 %
Autres départements	0	0%	1	5 %
TOTAL	17	100 %	21	100 %

Les femmes et enfants accueillis au CHRS Clara Zetkin sont pour moitié issus du territoire de Saint Briec.

En 2024 la part des familles issues d'autres communes du département des Côtes d'Armor est en augmentation. Ceci peut s'expliquer par le fait que le CHRS Clara Zetkin est le seul du département dédié à l'accueil de femmes et enfants victimes de violences conjugales permettant une mise en sécurité mais aussi un accompagnement avec cette approche spécifique. D'autre part, dans ces situations de violences, il est parfois nécessaire pour les femmes, pour se protéger, de s'éloigner du lieu de vie de leur ancien conjoint.

Orientation des ménages vers le SIAO

ORIENTATION DES MENAGES	2024		2023	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Travailleur Social	2	12%	1	5 %
MDD	2	12%	1	5 %
SPIP	0	0%	0	0 %
Autres TS	0	0%	0	0 %
SIAO	10	59 %	9	43%
ADALEA (AEF, service RSA...)	3	18%	7	33%
Usager lui-même	0	%	0	0%
115	1	6%	2	10%
Autre*	1	6%	2	10%
TOTAL	17	100 %	21	100 %

*Autres (hors ADALEA) : 1 Amicale du Nid

Ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

Les femmes sont majoritairement orientées vers le SIAO par un autre service d'Adalea.

Il est important de rappeler que l'orientation interne des femmes arrivant sur l'urgence (AEF, ALT urgence FVVC...) vers une demande SIAO est systématique.

Une professionnelle du CHRS Clara Zetkin a un temps dédié aux évaluations SIAO à destination des femmes victimes de violences conjugales.

■ Le logement

	2024		2023	
	NOMBRE DE MENAGES	%	NOMBRE DE MENAGES	%
Logement conjugal	0	0%	4	19%
Hébergé chez un tiers	6	35%	5	24%
Hospitalisation	0	0%	0	0 %
Hébergé en CHRS	1	6%	0	0 %
Hébergement d'urgence	10	59%	9	43 %
En logement autonome	0	0%	0	0 %
Autres*	0	0%	3	14 %
TOTAL	17	100 %	21	100 %

Nous observons en 2024 qu'aucune femme n'a été accueillie directement après un départ du domicile conjugal. Nous l'expliquons par des délais d'attente pour une attribution via le SIAO. Souvent les femmes et enfants passent par un hébergement chez un tiers lorsque cela est possible ou par un hébergement d'urgence par sollicitation du 115. Ces situations d'accueil dites en « urgence » durent souvent au vu des délais d'attribution du SIAO Insertion et/ou des bailleurs sociaux.

Une femme et son fils ont été transférés, au cours de l'année 2024, du CHRS Ker Gallo vers le collectif du CHRS Clara Zetkin pour des raisons de sécurité.

■ Les ressources

- Les ressources à l'entrée en CHRS

NATURE des RESSOURCES	2024		2023	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA (y compris complété par des prestations familiales)	7	41%	9	43%
RSA + salaire	0	0%	1	5%
Chômage indemnisé	3	18%	1	5%
Indemnités Journalières	1	6%	2	9%
AAH	0	0%	1	5%
Prestations familiales (dont congé parental)	1	6%	1	5%
Salaire	3	18%	2	9 %
Sans ressource	0	0%	3	14%
Autres ressources*	2	11%	1	5
TOTAL	17	100 %	21	100 %

MONTANT des RESSOURCES à l'entrée en CHRS	2024		2023	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	0	0 %	3	14%
< 300 €	1	6%	1	5%
De 300 à 600 €	4	24 %	3	14%
De 600 à 1 000 €	4	24 %	8	38%
Plus de 1 000 €	8	46%	6	29%
TOTAL	17	100 %	21	100 %

Les femmes et enfants de toutes catégories socio-professionnelles peuvent être concernés par un besoin de mise à l'abri et d'accompagnement en lien avec les violences conjugales.

Cependant, tout comme les années précédentes, nous remarquons que la majorité des femmes accueillies au CHRS Clara Zetkin sont bénéficiaires du RSA ce qui correspond à des montants allant de 600 à 1 000€.

En 2024, aucune femme n'était sans ressource au moment de son entrée en CHRS. En effet, comme nous avons pu le voir précédemment, aucune femme n'est arrivée au CHRS directement après son départ du domicile conjugal. Du fait, leurs démarches d'ouverture de droits avaient déjà été mises en route dès lors qu'elles étaient par exemple hébergées en urgence ou chez un tiers. D'autre part, 3 femmes percevaient un salaire. L'insertion professionnelle peut être un domaine travaillé dans le cadre de l'accompagnement global proposé en CHRS.

2.3.2 Les sorties

NATURE des RESSOURCES	A l'entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
RSA (y compris complété par des prestations familiales)	2	33%	3	50%
RSA + salaire	0	0%	0	0%
RSA majoré	0	0%	0	0%
AAH	0	0%	0	0%
Indemnités journalières	0	0%	0	0%
Chômage	2	33%	2	33%
Prestations familiales (dont congé parental)	0	0%	0	0%
Salaire	1	17%	0	0%
Sans ressource	0	0%	0	0%
Autre ressources	1	17%	1	17%
TOTAL	6	100 %	6	100 %

** Autres ressources : 1 : invalidité

MONTANT des RESSOURCES	2024			
	A leur entrée		A la sortie	
	MENAGES	%	MENAGES	%
Sans ressource	0	0%	0	0%
< 300 €	0	0%	0	0%
De 300 à 600 €	1	17%	1	17%
De 600 à 1 000 €	3	50%	0	0%
Plus de 1 000 €	2	33%	5	83%
TOTAL	6	100 %	6	100 %

L'accompagnement global CHRS et notamment autour de l'ouverture de droits en lien avec le statut de famille monoparentale ou par l'accès à l'emploi/la formation permet aux femmes accueillies une augmentation de leurs ressources ce qui facilite l'accès au logement autonome.

L'accompagnement individuel mais aussi les actions collectives développées permettent de soutenir les femmes dans la reprise de confiance en elles et dans de nouveaux projets. Les enfants peuvent également être accueillis les mercredi après-midi sur les ateliers « Histoire de dire », permettant de les prendre en compte comme victimes des violences intrafamiliales vécues.

■ Le logement

SITUATION des ménages à la SORTIE	2024		2023	
	Ménages	%	Ménages	%
Accès à un logement autonome	4	67 %	10	83%
-> parc privé	0	0 %	0	0%
-> parc public	4	67%	9	75%
-> logement adapté	0	0%	1*	8%
Hébergement chez un Tiers	0	0%	1	8%
Retour au domicile	1	17%	1	8%
Autres*	0	0 %	0	17%
Situation inconnue	1	17%	0	0%
TOTAL	6	100 %	12	100 %

Au vu de la complexité des situations des femmes et enfants accueillis et de la temporalité liée à l'accès à un logement social, nous remarquons un nombre de sorties moins important en 2024.

Il nous semble cependant nécessaire de souligner le travail partenarial avec les bailleurs sociaux, notamment dans le cadre de la capacité à habiter et des rencontres régulières, mais aussi dans le cadre de notre participation aux CALEOL (Commissions d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements). Nous comptabilisons 4 accès à un logement autonome en 2024 exclusivement dans le parc public.

Une sortie est liée à un retour au domicile. Il s'agit de situations pour lesquelles nous rappelons à la femme concernée que notre porte reste ouverte et que nous restons disponibles si elle en a besoin. Le départ du domicile conjugal est une étape difficile et il arrive que les choses se fassent en plusieurs étapes. Nous respectons la décision prise par la femme.

Une autre situation est « inconnue » car il s'agit d'une femme pour laquelle le contrat de séjour n'a pas été renouvelé, celle-ci n'étant pas prête à respecter le règlement intérieur et à s'investir dans un accompagnement social.

2.3.3 Durée de séjour et taux d'occupation

DUREE de SEJOUR	2024		2023	
	Ménages	%	Ménages	%
Moins d'un mois	0	0%	0	0 %
De 1 à 3 mois	2	33%	0	0 %
De 3 à 6 mois	0	0%	1	8 %
De 6 à 9 mois	1	17%	2	17 %
De 9 à 12 mois	1	17%	2	17 %
Plus de 12 mois	2	33%	7	58 %
TOTAL	6	100 %	12	100 %

La durée moyenne de séjour est de 287 jours soit environ 9,4 mois en 2024 (elle était de 461 jours soit environ 15 mois en 2023).

L'année 2024 a eu la spécificité d'accueillir deux femmes et enfants sur de très courtes durées : 1 mois ½ et 3 mois. Il s'agit de femmes pour lesquelles des attributions de logement social ont eu lieu très rapidement, ce qui baisse considérablement la durée moyenne de séjour. L'une de ces femmes a bénéficié d'une mesure ASRL en relais du CHRS.

Le taux d'occupation du CHRS Clara ZETKIN est de 95% en 2024 (84% en 2023).

Le taux d'occupation est de 105 % en hébergement éclaté et de 81 % sur le collectif.

4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) définit la **santé** comme « un état complet de bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

La **santé physique** est définie comme un état corporel, prenant tout en considération, de l'absence de maladie jusqu'au niveau de condition physique.

La **santé mentale** est un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté.

La **santé sociale** tient compte du contexte social, environnemental et systémique de la santé.

Les personnes accueillies en CHRS, de par leurs parcours de vie ont régulièrement des suivis médicaux abandonnés ou non engagés.

En CHRS, la santé est une thématique à part entière du projet d'hébergement. L'ouverture des droits est un préalable indispensable pour que la personne puisse construire seule ou accompagnée, un parcours de soin adapté à ses besoins.

Les besoins d'accompagnement santé repérés :

Nous observons régulièrement que les personnes que nous accueillons ont un état physique dégradé et besoin d'améliorer l'estime d'elles-mêmes. De par une situation budgétaire précaire, l'équilibre alimentaire n'est pas une priorité. Beaucoup d'entre elles n'étant pas véhiculées, marchent énormément, ce qui est positif mais n'est pas toujours adapté face à d'autres problématiques santé.

Nous repérons des problématiques santé très en lien avec les addictions et la santé mentale.

Plus particulièrement, concernant les enfants accueillis, nous observons des problématiques liées à l'hygiène bucco-dentaire, le sommeil, l'alimentation...

Nous repérons pour certaines familles des parents ayant délaissés leur propre santé au profit des démarches pour leur.s enfant.s.

Les freins à l'accès aux soins des personnes accueillies :

Une fois de plus nous ne pouvons que déplorer la pénurie de médecins généralistes et spécialistes (dentistes, ophtalmologues, orthophonistes...) sur notre territoire. Les personnes que nous accueillons sont rarement véhiculées et n'ont pas l'aisance financière pour se rendre chez un spécialiste éloigné du lieu de leur hébergement. Parfois un professionnel de l'équipe éducative peut accompagner physiquement à des RDV médicaux mais cela n'est possible que de manière ponctuelle. Les délais de rendez-vous peuvent venir aggraver une situation de santé déjà bien dégradée mais aussi être difficiles à gérer pour des personnes ayant des difficultés à se projeter à plus long terme et/ou se repérer dans le temps. Ces délais de rendez-vous peuvent être source de frustration, d'incompréhension et de perte de confiance en les professionnels de santé : « on me laisse tomber ».

Parfois, en fonction de son parcours et d'où en est la personne face à sa problématique de santé, son adhésion aux soins peut être limitée voire inexistante.

Les associations caritatives d'aide alimentaire, malgré leur effort pour favoriser une alimentation équilibrée, proposent une certaine catégorie d'aliments avec de faibles qualités nutritionnelles (plats préparés en conserve par exemple).

Les points forts de l'accompagnement en CHRS concernant la santé :

Les équipes CHRS sont dépourvues de professionnels de santé (tels que des IDE). Le travail en partenariat est donc essentiel pour accompagner au mieux les personnes sur cette thématique. Les équipes éducatives travaillent en amont avec les personnes l'estime d'elles-mêmes, le rapport au corps, dédramatisent les démarches santé et désacralisent les professionnels de santé.

Au fur et à mesure des années et des besoins repérés, des conventions ont été mises en place pour faciliter ce partenariat avec :

- la CPAM → Espace partenaire
- La Fondation Saint Jean De Dieu → consultations avancées en CHRS et temps d'échanges avec les équipes du CMP et de l'EMPP
- Le CMP et CMPS de l'AHB à Loudéac
- L'Association Addictions France → consultations avancées en CHRS
- Une ostéopathe bénévole pour le CHRS Clara Zetkin

Des liens privilégiés, non conventionnés existent également avec :

- Le centre d'exams et de bilan de santé qui se trouve à proximité des CHRS Argos et Clara Zetkin et pour lequel le CHRS Ker Gallo de Loudéac organise des déplacements
- Un cabinet médical de proximité ainsi qu'une orthophoniste pour le CHRS Clara Zetkin
- La faculté de Nantes avec l'accueil régulier de stagiaires socio-esthéticiennes ; la mise en place d'ateliers bien-être (avec la fondation l'OREAL par exemple)
- La MdD : Infirmière (IDE) et PMI
- Le planning familial concernant la vie sexuelle et affective

Des liens se font également à l'interne d'Adalea via :

- L'infirmière et la psychologue du Point Santé
- L'Equipe Mobile Santé Précarité
-

Conclusion et perspectives :

Il serait pertinent de sensibiliser les professionnels de santé aux publics accueillis en CHRS et de développer un partenariat avec chaque spécialité de santé, avec toutes les limites du contexte actuel.

Nous espérons pour les années à venir voir des médecins généralistes et spécialistes s'installer sur notre territoire pour que la tension liée aux RDV s'atténue.

5. RESSOURCES HUMAINES

Le temps total consacré à la formation en 2024 est de **420.50 heures**

	Action de formation	Organisme	Nb Salarié.e.s	Nb Heures
HORS PLAN				
	Analyse de pratique	COLOMBEL-PLOUZENNEC	7	40,5
	Colloque Violences familiales	CPCT Parents colloques	1	3,5
	Congés payés et maladie : décryptage des nouvelles mesures législatives/impacts pour le secteur sanitaire	URIOPSS	1	2
	Diversifier ses ressources et ses projets : Prendre en compte la question fiscale	FIDAL Formateur interne	1	1,5
	Gestes et Postures Incendie	MENGUY V.	2	14
	Guide file Serre file - manipulation extincteur	AFSET	4	14
	Initiale Habilitation électrique	APAVE Saint Briec Armor agglomération	1	10,5
	Initiation et découverte du logiciel libre Canva	AFSAD	1	1,5
	Journées territoriales de la FNSF	AFSAD Formateur interne	3	21
	Recyclage SST session 1	MENGUY Véronique Formateur interne	2	14
	Recyclage SST session 2	MENGUY Véronique	2	14
	Matinées d'actualités sociales	URIOPSS	1	3,5
	Préparer, animer la commission d'étude des situations préoccupantes - coordonner la mise en œuvre du plan d'accompagnement	URIOPSS	1	18
	Réglementation des Organismes de formation	Centre Inffo	1	14
	SEGUR POUR TOUS : champs d'application calendrier et financement	URIOPSS	1	2
	Webinaire Inaptitude : quelles évolutions	URIOPSS	1	1,5
	Total HORS PLAN		30	175,5
PLAN				
	1ers Secours en Santé Mentale	Santé mentale France	2	28
	Approche éthique et juridique des personnes accompagnées	CREAI Bretagne	2	28
	Gérer des situations d'état d'agitation	CPI	3	84
	Gérer son temps et ses priorités	URIOPSS	3	42
	Journée du travail social	FAS	2	28
	Outils de communication : Canva créer des visuels professionnels et percutants	CCI	3	21
	Propreté Hygiène - Bio nettoyage et gestion des déchets	CLPS	1	14
	Total PLAN		16	245
	Total général		46	420,5

Temps consacré à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences :

Le temps consacré à la formation dans le cadre du plan de développement des compétences s'élève à **245 heures**

Temps consacré à la formation hors plan de développement des compétences :

Le temps consacré à la formation hors plan de développement des compétences se monte à **175.50 heures**

L'accueil de stagiaires :

Les CHRS ont été le terrain d'étude de 4 stagiaires :

- 1 Conseillère économie sociale et familiale – ASKORIA Bretagne Sud sur le CHRS Loudéac
- 1 éducatrice DE Educateur Spécialisée– ASKORIA
- 1 éducatrice DE Educateur Spécialisée– ASKORIA Saint Briec
- 1 Conseillère économie sociale et familiale DE CESF– Lycée Polyvalent KERRAOUL

6. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Comme l'ensemble des dispositifs de l'association, les CHRS bénéficient d'un socle partenarial historique et couvrant l'ensemble des thématiques pouvant être abordées avec les personnes accompagnées.

Pour le socle commun recensé :

- Les travailleurs sociaux des Maisons du Département (travailleurs SASP, IDE, ...)
- Les bailleurs sociaux : le CHRS est intégré à l'outil « Capacité à habiter » qui permet d'aborder avec l'accord des personnes leurs situations lors de rencontres mensuelles auprès des bailleurs publics (TAH et BSB notamment). Ces rencontres permettent la présentation des demandes et le suivi des situations en cours afin d'ajuster au mieux la prestation du logement.
- La CAF, la MSA
- Les caisses de retraite
- Les CCAS et CIAS
- Les associations mandataires du département : ACAP22, APM, UDAF
- La Banque de France
- Les organismes bancaires
- Action Logement
- Les Fournisseurs d'énergies
- L'ADIL
- Le réseau lié à l'emploi et à la formation : France Travail, mission locale, association intermédiaires, centres de formation, chantiers d'insertion, le CIDFF.
- Le réseau associatif caritatif : les restaurants du cœur, la Croix-Rouge, le Secours Catholique, le Secours Populaire, l'APF, Saint-Vincent de Paul...
- La CPAM.
- Le réseau santé : centres hospitaliers, hôpitaux et cliniques psychiatriques, Association Addictions France, PASS, Equipes Mobile Précarité et Psychiatrie, Dispositif d'Appui et de Coordination, la MDPH...
- Le réseau justice : SPIP, Maison d'Arrêt, ADAJ...
- Le réseau d'associations sportives, culturelles et de loisirs, Culture Zâtous
- Les centres sociaux

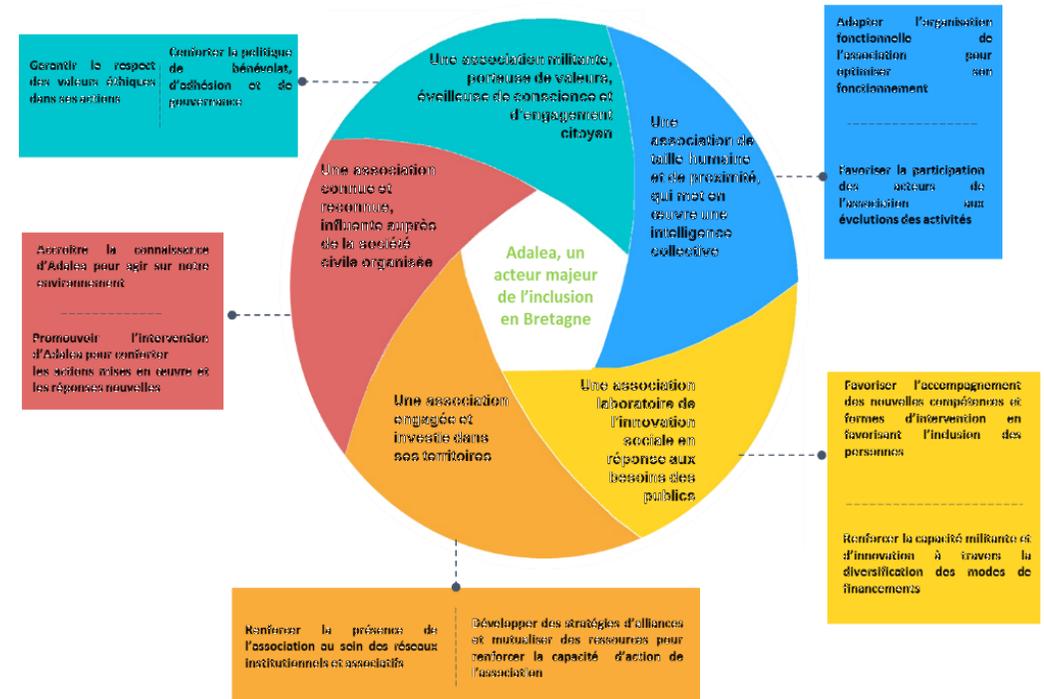
7. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE ET PLAN D'ACTIONS

Défini pour la période 2020-2025, le Projet Associatif d'Adalea est un document fédérateur, fruit d'une concertation entre administrateur.rice.s, bénévoles d'actions et salarié.e.s définissant la stratégie de l'association pour les années à venir. Il constitue une véritable boussole qui guide son action à travers :

- 5 valeurs socles : la solidarité, la tolérance, le respect citoyen de tout individu, la confiance en la personne ;
- 1 ambition : *Adalea, un acteur majeur de l'inclusion en Bretagne*
- 5 visions
- 10 engagements.

Par déclinaison du projet associatif, le projet de service représente l'outil pour réinterroger le dispositif/action porté.e par l'association en posant les principes d'actions, les orientations stratégiques pour les années à venir, en cohérence avec le calendrier, l'ambition, les visions et engagements du projet associatif. Défini en 2021 avec la participation active des parties prenantes du service, il permet ainsi de rendre lisible les missions, les modes d'organisation et de fonctionnement et de définir les objectifs en matière de qualité de prestations/services rendus.

Son élaboration s'inscrit en articulation avec les évaluations interne et externe avec l'intégration des axes de progrès, identifiés lors de l'évaluation interne validée en 2020, dans le plan d'actions adossé au projet de services.



Priorité et axes de progrès identifiés en 2021 (nom de la fiche action)	Axe de progrès identifié via l'évaluation interne (à cocher si oui)	Objectifs et attendus	Réalizations au 31.12.2024	Perspectives 2025
Travailler la communication auprès des personnes de l'orientation à l'entrée en CHRS	<input type="checkbox"/>	<p>S'assurer que les personnes comprennent et adhèrent à l'accompagnement proposé et au règlement de fonctionnement</p> <p>Avoir un lien systématique avec la direction du pôle lors de l'entrée et non seulement lorsque problème.</p>	<p>Expérimentation d'un entretien, non-systématique, « personne accueillie/référent éducatif/chef.fe de service » à l'entrée dans le dispositif. La mise en place des entretiens de pré-entrée permettant un temps de réflexion à la personne est plus complexe car bien souvent les personnes sont dépourvues de logement et sont dans la demande d'une entrée rapide.</p> <p>Procédure associative sur la gestion des plaintes et des réclamations et présentation aux personnes accueillies.</p> <p>Reprise des temps d'expression dans le cadre des « temps mensuels ».</p>	<p>Imaginer de nouvelles pratiques pour poursuivre l'amélioration de la dimension accueil lors d'une arrivée</p> <p>Mettre en place à échéance régulière les temps d'expression.</p> <p>Retravailler, à l'échelle associative, les temps d'expression / CVS (Conseil de vie sociale).</p>
Développer et adapter nos moyens auprès des publics les plus marginalisés	<input type="checkbox"/>	Pouvoir intégrer un professionnel du champ de la santé dans l'accompagnement (permanence CSAPA au sein des CHRS)	<p>Intégration de professionnels du champ de la santé dans l'accompagnement : consultations avancées du CSAPA mais aussi de la Fondation Saint Jean de Dieu.</p> <p>Mise en place de consultation avancé sur Loudéac à compter de septembre 2024.</p>	Maintenir les partenariats existants à l'interne (EMSP, Point Santé) et à l'externe (CSAPA, Fondation Saint Jean de Dieu)
Développer de nouvelles actions innovantes et en lien avec les besoins de nos publics	<input type="checkbox"/>	Développer les moyens d'accompagnement du service : remettre en place les actions collectives	Proposition d'actions collectives : repas partagés, chantier renouer, nettoyage des plages, fête de l'été et de Noël avec le centre social, ateliers bois, accompagnement au CRPA (Conseil Consultatif des Personnes Accueillies), ateliers enfants, gym douce, sorties familiales, intervention d'une stagiaire socio-esthéticienne ...	Développer/Adapter les actions collectives aux souhaits et besoins des personnes accompagnées.
Travailler la réflexion et la communication en équipe		Monter en compétences et en organisation du travail en équipe : travailler la communication en équipe, pouvoir réfléchir en équipe autour de situation et sortir de l'urgence	Expérimentation de réunions d'équipes centrées sur les situations afin que chacune d'elles soient évoquées régulièrement et permettre un même niveau d'information aux différents professionnels de l'équipe.	
Développer de nouvelles actions innovantes et en lien avec les besoins de nos publics		Permettre à chaque personne hébergée de s'équiper de manière adaptée lors de la sortie vers le logement	Fusion des dispositifs internes « Pack-installation » et « Pass logement » pour une meilleure lisibilité et équité de traitement. Recherche de nouveaux fonds mécénats.	Retravailler/repréciser les critères d'accès au « Pass logement ».

8. PERSPECTIVES 2025

- En 2024, plusieurs temps de travail avec la DDETS ont été mis en place afin de définir la trame du CPOM 2025-2029. Au terme de plusieurs échanges, le nouveau CPOM va être contractualisé début 2025. Pour la 1^{ère} année, le financement se fera selon une dotation globale mais normalement, à compter de 2026, la réforme de la tarification doit entrer en vigueur. A ce jour, nous sommes en attente d'éléments sur cette réforme.
- Nous avons pour objectif de continuer le travail de partenariat mené avec Addictions France depuis 2021 et la mise en place de consultations avancées en addictologie au sein des CHRS (Argos et Ker Gallo). En 2024, la Fondation Saint-Jean de Dieu, dans le cadre de l'action n°9 a déployé des permanences de soutien psychologique, cette action est renouvelée en 2025 et doit encore trouver son rythme avec les personnes accompagnées en CHRS.
- Outre l'accès au logement, l'accès à l'emploi est un axe d'accompagnement pour les personnes accueillies, le développement du dispositif EMAH22+ va permettre de répondre aux attentes des publics en proposant un parcours de remobilisation et d'accompagnement tourné vers l'emploi.